

Ruches décimées : des molécules interdites découvertes

En début d'été 2010, des apiculteurs de Dole et alentour déplorait de grosses pertes dans les ruches. Des prélèvements avaient été faits : les conclusions de ces analyses ont été publiées

Il aura fallu presque un an pour connaître enfin les résultats des analyses réalisées sur des prélèvements opérés dans des ruchers en région doloise. En effet, en mai 2010, cinq apiculteurs professionnels signalent une mortalité excessive de leurs abeilles. Leur inquiétude est grande. La récolte de miel s'avère quasi-nulle et la production de gelée royale réduite à néant. Les pertes sont énormes.

Des insecticides et un fongicide en cause

Les autorités sont saisies, et les apiculteurs attendent d'elles qu'elles les aident à trouver des réponses à ces phénomènes de surmortalité, mais aussi de troubles du comportement. En janvier dernier, dans un communiqué laconique, la préfecture du Jura indique que « fin juin 2010, la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a transmis au laboratoire d'analyses les prélèvements d'abeilles mortes sur la Prairie d'Assaut, après accord de la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires. Les résultats de ces analyses sont négatifs. La brigade

étudie la possibilité d'effectuer des analyses complémentaires. » On conclut alors qu'un virus serait à l'origine du désastre. Quelques semaines plus tard, l'Association pour le développement de l'apiculture en Franche-Comté, conjointement avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire et l'institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation, publient les résultats de leurs analyses, pratiquées celles-ci au moment des troubles.

Cette fois, les résultats sont bien différents. Sur des prélèvements réalisés le 19 avril et le 8 mai dans le pollen de trappe (récupéré dans les ruches), la présence de boscalid (un fongicide de thiadoprède (un insecticide), et de spiromesifen (un insecticide interdit en France) est retrouvée. Sur des prélèvements réalisés le 3 juin dans le pain d'abeilles, on retrouve de nouveau le thiadoprède et le thiametoxam (des insecticides contenus respectivement dans le Proteus et dans le Cruiser). En cause vraisemblablement donc, certaines pratiques non conformes (« probablement isolées », estime-t-on) sur des cultures de colza en culture. Ou pour le moins, une



En mai 2010, cinq apiculteurs du bassin dolois déposent plainte suite à une mortalité anormale de leurs abeilles / Archives Karine Jourdan

mauvaise application des préconisations d'utilisation de certains produits phytosanitaires. Dernièrement, la Confédération paysanne est intervenue à la Chambre d'agriculture du Jura, mais aussi de Franche-Comté,

pour tirer la sonnette d'alarme. Lorsqu'ils ne tuent pas directement, les traitements insecticides diminuent l'immunité des abeilles, dont la résistance aux virus se trouve alors altérée.

Dans un communiqué paru dernièrement dans des journaux spécialisés, à l'instar du Jura Agricole (édition du 22 avril), l'Association pour le développement de l'apiculture et la Chambre régionale d'agri-

culture de Franche-Comté soulignent que « l'activité des ruchers est un excellent indicateur de bonne santé de l'environnement, qu'il convient ensemble de conforter et de développer ». **Karine Jourdan**

Franck David favorable à une table ronde

« Il peut y avoir des agriculteurs insouciants, mais il faut savoir que des produits incriminés sont en vente libre dans toutes les jardineries », souligne Franck David, conseiller général du canton de Rochefort-sur-Nenon. Selon l' élu, on ne peut exclure la responsabilité de jardiniers amateurs ou de communes, par exemple, qui peuvent avoir la main lèste sur les produits phytosanitaires. Quoi qu'il en soit concernant ces analyses, « je suis resté un peu sur ma faim », indique Franck David. Dans cette affaire, qui « a été une référence nationa-

le, ni les apiculteurs, ni les céréaliers, ni les botanistes, ni les vétérinaires ne sont capables de livrer une conclusion formelle ». Car « les doses d'insecticides retrouvées ne sont pas léthales », c'est une certitude. Alors « on peut raisonnablement penser que des abeilles exposées à des produits toxiques sont fragilisées et moins à même de se défendre contre les virus. Et inversement, le fait d'être parasitées les rend plus sensibles aux toxiques. » Pour l' élu, un troisième paramètre doit être pris en compte : c'est le caractère intensif ou extensif de la gestion de sa ruche par

l'apiculteur. Là encore, l'intensité de la sollicitation peut avoir une influence. Reste qu'en tout état de cause, les agriculteurs sont demandeurs d'une rencontre avec les apiculteurs. Une rencontre « à laquelle j'ajouterais les élus locaux et les horticulteurs professionnels et amateurs ». Enfin sur cette épineuse question, « il faut qu'on avance. Aussi je veux bien être le porte-parole pour demander dans ce dossier que soit financé un audit sur plusieurs années, qui permettrait un suivi à plus long terme », déclare Franck David.

K. J.

Patrice Cahé : « Ultra-bas volumes mais ultra-haute toxicité »

« Les produits sont déjà très toxiques en soi. Alors dans le cas de mauvaises pratiques agricoles, c'est l'écatastrophe, cela ne pardonne pas », commente Patrice Cahé, l'un des apiculteurs concernés l'année dernière par la surmortalité des abeilles. Lui avait perdu la totalité de son chiffre d'affaires en gelée royale, et sa production de miel avait connu une baisse dramatique. Il avait alors, avec plusieurs collègues, tiré la sonnette d'alarme. Les résultats des récentes analyses lui donnent aujourd'hui raison. L'usage de produits phytosanitaires n'était pas étranger au phénomène observé dans les ruches de la plaine doloise.

« Le souci, c'est que les agriculteurs n'ont pas conscience d'utiliser des produits dangereux », estime-t-il. Or le Cruiser incriminé s'avère par exemple 5 400 fois plus toxique que le DDT. Quant à l'éventualité, aujourd'hui, de solliciter une indemnisation pour le préjudice subi, il l'évacue. « Il faudrait faire la preuve du montant des pertes et du lien avec les mauvaises pratiques. » Bien compliqué et sans grand espoir. Cette année, « la miellée est relativement bonne, indique Patrice Cahé, même si ce n'est encore pas satisfaisant ». Début avril, il a tout de même remarqué que certaines abeilles trem-

blaient. Le taux de pertes hivernales ne s'est pas amélioré. Par ailleurs, de nombreuses colonies ont développé la maladie noire. Ses collègues installés à proximité ont fait le même constat. Quant à envisager une table ronde, les apiculteurs y sont tout à fait favorables. En février, une demande avait été faite dans ce sens. « La Chambre d'agriculture du Jura en avait refusé l'idée », rappelle-t-il. Une rencontre qui s'était alors tenue avait tourné court. « Les agriculteurs avaient nié en bloc et la discussion avait alors été impossible. » Or l'objet n'est pas « de les montrer du doigt », insiste l'apiculteur dolois.